



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## FCTVA

Question écrite n° 52749

### Texte de la question

M. Christophe Guilloteau attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur le remboursement anticipé du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les collectivités territoriales. Il souhaiterait connaître le bilan de cette opération.

### Texte de la réponse

Les lois de finances rectificatives pour 2009 ont modifié l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales afin de faire bénéficier d'attributions anticipées du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) les collectivités qui s'engagent à une progression de leurs dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne constatée dans leurs comptes pour les exercices 2004 à 2007. Le législateur a entendu favoriser les collectivités qui auront participé activement à la réalisation de l'objectif de maintien du niveau d'investissement civil au cours de l'année. Cette mesure, d'un coût prévisionnel de 2,5 milliards d'euros pour le budget de l'État, doit en effet permettre d'obtenir un effet de levier maximal sur l'investissement local au cours de l'année 2009, durement frappée par la crise économique. Le recensement des signataires fait apparaître que 19 540 bénéficiaires du fonds ont conventionné pour un montant prévisionnel de dépenses réelles d'équipement de 54 milliards d'euros. Ce qui représente une hausse de 54,26 % par rapport à leur moyenne des dépenses réelles d'équipement calculée sur la période 2004-2007. Au 30 juin 2009, 5 688 858 879 EUR avaient déjà été versés au titre du FCTVA, dont 1 859 608 921 EUR pour la partie FCTVA Plan de relance.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Guilloteau](#)

**Circonscription :** Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52749

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** Intérieur et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2009, page 6056

**Réponse publiée le :** 11 août 2009, page 7946